



Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 029-212901052-20260521-2026052128-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt six

Le 21 mai

Présents : 27

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Votants : 29

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
15 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Donald GIGAN (arrivé à 18h20) qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-Jacques QUILLEVERE qui a donné pouvoir à Rachelle LOSTANLEN, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Laurie PETERS

N° D_2026_05_21_28

Objet : COLORATION DE FACADES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

_____ effectué des travaux d'amélioration de la façade de son immeuble (mise en peinture des volets bois), _____ pour un montant de 1551 €.

Il peut prétendre à une subvention au taux de 20%, soit un montant de **310.20 €**.

_____ a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son habitation (ravalement), située au _____ en montant de 7 120.47 €.

Il peut prétendre à une subvention au taux de 20% sur un montant plafonné à 2 286.74 € TTC, soit **457.35 €**.

_____ a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son habitation (ravalement), située au _____ pour un montant de 4 955.31 €.

Elle peut prétendre à une subvention au taux de 20% sur un montant plafonné à 2 286.74 € TTC, soit **457.35 €**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise les demandes de subventions demandées.

Landivisiau, le 21 mai
Le Maire,
Samuel PHÉLIPPOT

